

**Message aux parents souhaitant inscrire ou réinscrire leur(s) enfant(s)**  
**au groupe scolaire « Les Angelots » de Bamako pour l'année scolaire 2017-2018**

L'objet du présent message est de préciser les procédures et le calendrier de la campagne d'inscription et de réinscription pour la rentrée de septembre 2017.

1. Comme les années précédentes, les **premières demandes d'inscription en école élémentaire** (du CP au CM2) à Bamako font l'objet d'un système unifié mis en place par l'Ambassade de France au Mali. Ce dispositif concerne également les enfants inscrits en maternelle grande section (GS) aux «Angelots». Il conviendra donc, **même si votre enfant est déjà inscrit en GS**, de remplir le formulaire de préinscription disponible au téléchargement sur le site de l'Ambassade ([www.ambafrance-ml.org](http://www.ambafrance-ml.org)) ou sur celui de l'établissement, ainsi qu'au secrétariat des « Angelots », et de le retourner, accompagné des documents demandés, à l'Ambassade. **Mettre « Les Angelots » en premier choix si vous souhaitez que votre enfant reste dans l'établissement.** Cette campagne de préinscription, ouverte le lundi 3 avril, s'achèvera le mercredi 31 mai 2017 ; la commission d'affectation se tiendra le vendredi 2 juin. Attention : tout dossier déposé directement aux « Angelots » sera refusé.

2. Les réinscriptions (y compris dans l'élémentaire) et les nouvelles inscriptions en maternelle et au collège se font directement auprès de l'établissement, **du lundi 10 avril au mercredi 31 mai 2016.**

**Un élève ne peut être réinscrit que si la famille est à jour de la totalité des frais d'écolage de l'année scolaire 2016-2017.** L'élève est définitivement réinscrit (sous réserve de la décision du conseil de classe ou de cycle) lorsque le paiement des droits de réinscription a été enregistré par le gestionnaire-comptable et que la fiche de renseignements actualisée (notamment pour les vaccinations) a été rendue au secrétariat. Il convient de rappeler que **la réinscription n'est pas automatique.**

Les **nouvelles inscriptions** se font auprès de la direction, sur le site de l'élémentaire-collège. Le chef d'établissement procédera aux inscriptions dans la mesure des places disponibles et sur présentation des documents dont la liste est donnée au secrétariat ou disponible sur le site de l'établissement. Une attention particulière sera apportée à l'équivalence entre l'année de naissance et la classe souhaitée, sans dérogation possible (voir, pour information, le tableau de correspondance sur le site de l'établissement). Un **test de niveau** sera toutefois organisé pour les élèves qui ne sont pas issus d'un établissement français. L'élève est définitivement inscrit lorsque le paiement des droits de première inscription a été enregistré et que la fiche de renseignements, dûment renseignée, a été rendue.

3. **Réinscriptions et inscriptions ne peuvent être réalisées que par l'un des deux parents ou par le tuteur légal.** Une copie de carte d'identité sera demandée.

4. Pendant cette période (10 avril – 31 mai), le service comptable et de recouvrement sera ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30, à l'exception des vacances de printemps, où il sera fermé.

5. Les **tarifs** de l'année scolaire 2017 - 2018, intégrant pour l'élémentaire le coût des fournitures obligatoires, sont consultables sur le site de l'établissement ou disponibles au secrétariat de la direction.

Le Directeur